

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **3 avril 2017**, à 19h30, sous la présidence de Madame Diane Parent, maire suppléant.

Sont présents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1
Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
Madame Nancy Côté, conseillère # 5

Sont absents : Monsieur Paul Lepage, maire
Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par la présidente.

49-17**ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item Divers et d'accepter le procès-verbal du 6 mars 2017.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Remise Fédérale	1060.84
Remise Provinciale	2616.91
Administration	2160.20
Conciergerie	314.66
Coordonnateur en loisir	2191.00
Opérateur eau potable	933.02
Inspecteur municipal	657.06
Traitement eau usée	13.16
Voirie	1025.02
RÉSEAU ROUTIER	
Enlèvement de la neige (4/6)	19421.64
Entretien éclairage public	387.36
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération (3/12)	1859.18
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	350.70
Électricité (bassin d'épuration, route 297)	623.65
Électricité (pompe, 39 route de la Montagne)	67.46
Électricité (centre municipal, 120 rue Principale)	1769.48

Électricité (bureau, 117 rue Principale)	514.98
Électricité (puit, 54 chemin Kempt)	771.75
Électricité (patinoire, 15 rue Fraser)	992.23
Électricité (garage, 270 route 132)	1981.90
Électricité (réservoir, route de la Montagne)	37.90
Téléphone (centre)	148.60
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	465.58
Téléphone (cellulaire)	143.42
Essence, huile et diesel	768.02
Fonds information du territoire	8.00
Frais de postes (journal)	60.53
Frais de postes (analyse d'eau)	53.51
Frais de postes (timbres)	299.98
Inscription Forum sur les soins de santé	30.00
Inscription formation 2 jours (loisir)	127.81
Contrat de service photocopieur	161.42
Cadastrage rue du Plateau	1503.97
Pose plancher et plinthe projet cuisine	5163.53
Honoraire cour municipale (constat d'infraction)	45.99
Honoraire vérification comptable 2016	4541.51
Article de nettoyage	150.74
Papeterie et fourniture de bureau et journal	196.32
CSST cotisation 2016, frais dossier 2017	177.44
Sel à déglacer	25.25
Frais de déplacement (loisir)	70.80
Armoires projet cuisine	19328.68
Analyse eau potable et eau usée	315.03
Lavabo, robinet, miroir, étagère placard (cuisine)	487.99
Éclairage enseigne centre municipal	770.33
Honoraires architecte rénovation centre municipal	2654.45
Cotisation 2017 Croix-Rouge No 35-17	160.00
Don Polyvalente Sayabec Gratificats 2017 No 30-17	50.00
OMH versement 2017 No 42-17	5000.00
Don Rassemblement 50 ans et plus No 31-17	100.00
	82759.00

Disponibilité de crédits

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

50-17

ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

51-17 **AVIS DE MOTION**

Il est proposé par Madame Nancy Côté qu'un avis de motion soit donné afin de présenter le règlement numéro 2017-01, modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2004-02 de manière à autoriser l'inspecteur des bâtiments de la municipalité à entreprendre des poursuites pénales et conséquemment à délivrer des constats d'infraction à toute personne qui contrevient aux règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi qu'au règlement sur les nuisances, pour adoption lors de la séance régulière du 1^{er} mai 2017.

Maire

52-17 **ENTRETIEN RÉSEAU ROUTIER**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Moïse autorise le nettoyage par balai mécanique des rues, le lignage des rues et des bandes piétonnières, le nivelage des routes non pavées, l'épandage d'abat-poussière et les réparations de la chaussée endommagée par le dégel.

Maire

53-17 **ENTRETIEN VÉHICULE ET ÉQUIPEMENT VOIRIE**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise à faire effectuer la vérification mécanique annuelle demandée par la SAAQ, du camion de voirie par un vérificateur attitré et l'entretien de début de saison des autres véhicules et équipements de la voirie.

Maire

54-17 **MANDAT SERVICE DE GÉNIE MRC**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse mandate le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour la surveillance de chantier ainsi que la coordination du contrôle des matériaux par un laboratoire externe en lien avec les travaux AIRRL-2016-270 chemin Kempt et de la rue de l'Église.

Maire

55-17 **AVIS DE CONVOCATION**

Avis spécial est donné par Madame Diane Parent, maire suppléant qu'une séance extraordinaire du conseil est convoquée pour être tenue le **vendredi 7 avril à 17h30**, au 120 rue Principale pour l'acceptation de l'appel d'offres pour les travaux AIRRL-2016-270 chemin Kempt et le pavage d'une partie de la rue de l'Église.

Maire

56-17 **EMPLOYÉ DE VOIRIE PÉRIODE ESTIVALE**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'embauche du personnel nécessaire pour la voirie pour la période estivale, au taux horaire de 14,57\$ pour le journalier permanent (40 h/semaine) et au taux horaire de 12,44\$ pour le journalier occasionnel.

Maire

57-17

ENTENTE MUNICIPALITÉ LA RÉDEMPTION
REDISTRIBUTION REDEVANCE CARRIÈRE

Site de La Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-Saint-Laurent

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la signature d'une entente sur la redistribution des sommes perçues des redevances sur les carrières et sablières avec la municipalité de La Rédemption pour l'année 2017.

Cette entente consiste à un partage de 40% des sommes perçues, selon le règlement des carrières et sablières, pour les camions provenant du site de la Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-St-Laurent qui transitent sur le territoire de La Rédemption.

Par la même résolution, le conseil mandate le maire et la secrétaire-trésorière à signer l'entente avec la municipalité de La Rédemption.

Maire

58-17

ENTENTE MUNICIPALITÉ LA RÉDEMPTION
REDISTRIBUTION REDEVANCE CARRIÈRE

Site de Les Constructions Jalbert & Pelletier

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la signature d'une entente sur la redistribution des sommes perçues des redevances sur les carrières et sablières avec la municipalité de La Rédemption pour l'année 2017.

Cette entente consiste à un partage de 70% des sommes perçues, selon le règlement des carrières et sablières, pour les camions provenant du site BNE 31 127 exploité par Les Constructions Jalbert et Pelletier de Saint-Gabriel qui transitent sur le territoire de La Rédemption.

Par la même résolution, le conseil mandate le maire et la secrétaire-trésorière à signer l'entente avec la municipalité de La Rédemption.

Maire

59-17 **ENTRETIEN RÉSEAU AQUEDUC ET ÉGOUT**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise à faire les travaux d'entretien sur le réseau d'aqueduc, les bornes d'incendie, le nettoyage du réservoir d'eau potable, l'entretien des pompe/suppresseur à l'eau potable et usée, ainsi que la calibration des débitmètres.

Maire

60-17 **ENTRETIEN RÉSEAU AQUEDUC ET ÉGOUT**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'embauche, au besoin, d'une aide spécialisée sur l'entretien de réseau aqueduc et d'égout au taux horaire de 16,00\$ et à 0,37\$/km pour le déplacement.

Maire

61-17 **COTISATION VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de la cotisation pour l'année 2017 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, au montant de 50,00\$.

Maire

62-17

DÉMARCHE MADA

Approbation de la mise à jour de la Démarche Municipalité amie des aînés

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse a complété une démarche municipale amie des aînés en 2013;

Considérant que les plans d'action découlant de la Démarche municipalité amie des aînés s'échelonnaient sur une période de trois ans (2014-2016);

Considérant que les municipalités pourraient ne pas avoir accès à une aide financière du programme PIQM-MADA pour la réalisation de projets découlant de l'actuel plan d'action si elles ne réalisent pas la mise à jour de leur plan d'action;

Considérant que la MRC a déposé une demande conjointe avec 8 municipalités matapédiennes pour obtenir une aide financière pour réaliser le mandat de la mise à jour des politiques et des plans d'action;

Considérant que la MRC a reçu la confirmation d'une subvention du Ministère des Aînés pour le renouvellement des démarches et plans d'action MADA, mais qu'elle a reçu une réponse négative du Ministère de la Famille pour la mise à jour des politiques familiales;

Considérant que la MRC de La Matapédia propose une mise à jour des démarches MADA seulement;

Considérant que le montage financier révisé nécessite un investissement de 2 400,00\$ par municipalité pour mener à bien la démarche collective pour les huit municipalités participantes;

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse :

Autorise le projet de mise à jour de la politique et du plan d'action MADA;

S'engage à investir un montant supplémentaire de 400,00\$, portant la contribution municipale à 2 400,00\$ (1 000,00\$ en 2017 et 1 400,00\$ en 2018), pour la mise à jour de politique et du plan d'action MADA;

Autorise Paul Lepage, maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Maire

63-17 **ADHÉSION URLS**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse adhère à l'Unité Régionale de Loisirs et de Sport du Bas-St-Laurent (URLS) comme membre au coût de 100\$ pour l'année 2017.

Maire

64-17 **PROJET CUISINE**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'achat d'un nouveau micro-onde.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente de l'assemblée déclare la séance levée à 20h55.

Présidente

Secrétaire

